



## Les points importants du Conseil communal du jeudi 27 avril 2017

### Ouverture d'une voirie publique

Les Conseillers communaux ont été appelés à se prononcer sur l'ouverture d'une nouvelle voirie publique au niveau du terrain à bâtir situé à l'angle chaussée de Saint-Job/rue du Château d'Eau. Le Plan Particulier d'Affectation des Sols prévoyant l'ouverture d'une voirie publique pour desservir les futurs logements qui y seront créés. *"C'est une voirie de statut résidentiel qui est proposée dans sa conception et dans sa philosophie, c'est-à-dire une voirie espace partagé et limitée à 20km/heure"*, a précisé Marc Cools, Échevin de l'Urbanisme (MR). Du côté de l'opposition, le groupe Ecolo a déploré le fait que la Commune n'ait pas imposé un espace pour un cheminement piéton et cycliste qui aurait permis le passage en toute sécurité de la chaussée de Saint-Job au Dieweg en raccordant pour les seuls piétons et cyclistes cette nouvelle voirie au chemin des Blés d'Or. *"Parallèlement à cette future voirie et de l'autre côté du champ, il y a la rue du Château d'Eau en pavés qui est classée et où il est très difficile pour les vélos et les piétons de s'y déplacer. Or, il y a beaucoup d'écoles dans le quartier et les parents, au vu de la dangerosité pour les enfants de s'y rendre à pied, les conduisent à l'école en voiture. La nouvelle voirie ne comporte pas de trottoirs, je suis dès lors dubitative sur le fait qu'il n'y aura pas de problèmes de sécurité pour les piétons et sur le respect des 20km/h maximum autorisés pour les véhicules surtout lorsqu'ils devront accélérer en montée"*, a tenu à faire remarquer Ann-Mary Franken (Ecolo). Une réflexion qui a fortement surpris la majorité du côté du groupe DéFI. *"Pourquoi Ecolo se positionne sur ce dossier spécifiquement alors que ce n'est pas la première fois que nous avons des trottoirs au même niveau que la voirie comme c'est notamment le cas dans les clos du Bourgmestre De Keyser ou Dolez ? Cela oblige les voitures à rouler aux pas de l'homme. Pourquoi faire une voirie plus large alors qu'il n'y aura que quelques maisons et pourquoi s'opposer à un projet de logements qui respecte le caractère vert de la commune ?"*, a relevé Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI). Après avoir rappelé que le Plan Particulier d'Affectation des Sols était extrêmement protecteur, Marc Cools a pointé le fait que l'école des Blés d'Or était propriétaire de son terrain et que cette dernière n'avait pas émis de demande particulière quant à la création d'un cheminement piéton et cycliste. *"Pour pouvoir rejoindre depuis le chemin des Blés d'Or la nouvelle voirie qui va être construite ainsi que la chaussée de Saint-Job, il faudrait que l'école accepte qu'à travers son terrain, sa cour de récréation... soit créé un cheminement piéton et cycliste. À ce jour, je ne connais pas la position de l'école sur ce point et elle n'a pas fait de demande dans ce sens. En revanche, elle occupe de fait ou de droit une partie du terrain boisé qui est la propriété du promoteur. Si à un moment donné, les différentes parties, y compris l'école, sont d'accord pour créer un cheminement piéton et cycliste, nous examinerons cela. Ce que nous votons ici n'empêche pas cela"*, a répondu Marc Cools. *"Je me rends-compte qu'une réflexion pour favoriser une voirie en faveur d'une mobilité douce n'est pas la priorité"*, a rétorqué Ann-Mary Franken (Ecolo). *"Cela est totalement faux, le dossier n'est pas sur la table et il n'y a pas de demande de l'école dans ce sens"*, a conclu Marc Cools. Le point a été adopté par 27 oui, 7 non et 2 abstentions.

### Préparation, gestion et livraison de repas 2018-2021. Approbation des conditions et du mode de passation du marché

Si le groupe Ecolo a relevé les nombreux points très positifs dans le cahier des charges tels que l'importance des proportions bio imposées pour toute une série d'aliments, celui-ci s'est interrogé sur la pondération importante attribuée à la dégustation. *"Nous avons constaté que sur les 30 points sur 100 relatifs à la qualité de la nourriture, 20 points sont prévus pour la dégustation qui comprend*

*notamment l'aspect, l'odeur... Nous trouvons cela surpondéré, l'important étant que le repas soit équilibré avec des apports nutritionnels suffisants. Les autres Communes insistent davantage sur la qualité, l'aspect saisonnier, la composition du produit, le commerce équitable... et ne prévoient aucune pondération pour la dégustation. Nous demandons dès lors de réduire au minimum de moitié la pondération liée à la dégustation", a relevé Thibaud Wyngaard (Chef de groupe Ecolo). Après avoir fait remarquer que la pondération liée aux aspects qualitatifs avait été augmentée de 10 %, Jonathan Biermann, Échevin des Travaux (MR), a souligné l'engagement et l'exigence du Collège dans ce marché. "Les pourcentages sont imposés dans des clauses techniques, cela signifie concrètement que si les soumissionnaires ne les respectent pas, ils sont purement et simplement exclus. Cette démarche est très forte et va bien au-delà de la pondération". Jonathan Biermann a également rappelé qu'il était extrêmement important de proposer des repas scolaires équilibrés avec une valeur énergétique importante mais qui soient aussi attractifs afin d'être sûr qu'ils soient mangés et appréciés par les enfants. "Dans le cadre des repas à domicile, nous savons que les utilisateurs accordent beaucoup d'attention à la présentation du repas", a ajouté Valentine Delwart, Échevin de l'Action Sociale (MR). Du côté de la majorité, Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI), a déploré le fait qu'il n'y avait pas eu de synergie entre le CPAS et la Commune dans ce marché public et a manifesté son souhait d'étudier la possibilité de globaliser concrètement les marchés en vue notamment d'obtenir de meilleurs prix au profit de la collectivité. "Les fournisseurs actuels pour les différents lots ne sont pas les mêmes, le principe d'un marché conjoint avec le CPAS ne fonctionnerait donc pas mais nous ne manquerons pas de mener une réflexion sur le sujet", a tenu à signaler Valentine Delwart. Point approuvé par la majorité et le PS. Abstention pour Ecolo.*

#### **Ouverture d'une station de voitures partagées par la société Ubeeqo à Vanderkindere**

Conformément à son plan de carsharing, la Commune a autorisé le nouvel opérateur agréé Ubeeqo à installer deux emplacements avenue Brugmann au débouché de l'avenue des Carmélites. Si avec la mise en place du free-floating qui permettra aux voitures partagées de stationner en-dehors des stations prévues à cet effet, Jonathan Biermann, Échevin de la Mobilité (MR), ne compte pas démultiplier les emplacements par opérateur, il considère toutefois l'arrivée d'Ubeeqo comme étant plus que positive. "Le quartier Vanderkindere est fort sollicité par les opérateurs car les taux de rotation de leurs véhicules sont très élevés. Ces stations entraînent généralement dans les quartiers à forte densité la disparition à terme des véhicules privés et donc moins de véhicules en voiries". Point approuvé à l'unanimité.

#### **Également à l'ordre du jour :**

La vente du site Danse/Beeckman, la création de nouvelles classes à l'école de Calevoet, le soutien financier au frigo solidaire, la modification du contrat de bail type...